

## Greffé du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

### Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2013 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Greffé du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles (le Greffé). Ces états financiers ont été préparés à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteurs publics.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du Greffé. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement* du Greffé concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

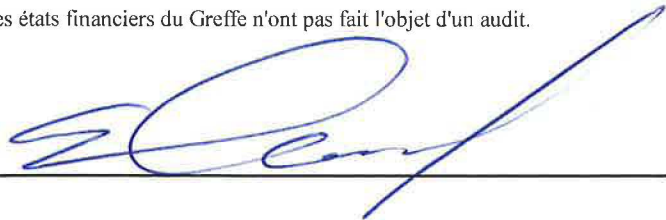
La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du Greffé sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Le Greffé fait l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général et utilise les résultats de ces audits dans le but d'adhérer à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor.

Un audit des contrôles de base a été effectué en 2012-2013 par le Bureau du contrôleur général du Canada (BCG). Le rapport d'audit et le plan d'action de la direction qui y donne suite sont affichés sur le site Web du Greffé, à l'adresse suivante: <http://www.psdpt-tpfd.gc.ca/Resourcessources/RapportsMinisteriels-fra.html.ca>.

Les états financiers du Greffé n'ont pas fait l'objet d'un audit.



Stuart Campbell  
Administrateur général et Registraire/Agent principal des finances par intérim

Ottawa, Canada  
Le 27 août 2013

## Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

### État de la situation financière (non audité) □

Au 31 mars

(en dollars)

2013

2012

#### Passifs

Créditeurs et charges à payer (note 4)	76 893	379 500
Indemnités de vacances et congés compensatoires	11 603	32 397
Avantages sociaux futurs (note 5)	70 709	85 362

---

<b>Total des passifs</b>	<b>159 205</b>	<b>497 259</b>
--------------------------	----------------	----------------

---

#### Actifs financiers

Montant à recevoir du Trésor	23 519	290 752
Débiteurs et avances aux employés (note 6)	50 404	84 485

---

<b>Total des actifs financiers</b>	<b>73 923</b>	<b>375 237</b>
------------------------------------	---------------	----------------

---

---

<b>Dettes nettes ministérielles</b>	<b>85 282</b>	<b>122 022</b>
-------------------------------------	---------------	----------------

---

#### Actifs non financiers

Immobilisations corporelles (note 7)	328 025	317 613
--------------------------------------	---------	---------

---

<b>Total des actifs non financiers</b>	<b>328 025</b>	<b>317 613</b>
--	----------------	----------------

---

---

<b>Situation financière nette ministérielle</b>	<b>242 743</b>	<b>195 591</b>
---	----------------	----------------

---

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



---

Stuart Campbell  
Administrateur général et Registraire/Agent principal des finances par intérim

Ottawa, Canada  
Le 27 août 2013

## Grefte du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

### État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)	2013	2013	2012
	Résultat prévus		
<b>Charges</b>			
Salaires et avantages sociaux des employés	1 423 046	<b>1 189 791</b>	988 839
Services professionnels et spéciaux	344 505	<b>251 827</b>	318 640
Location	109 958	<b>89 738</b>	18 072
Installations	154 763	<b>80 886</b>	154 763
Transports et télécommunications	50 715	<b>20 157</b>	21 543
Fournitures et approvisionnements	4 797	<b>54 528</b>	39 282
Amortissement des immobilisations corporelles	60 065	<b>72 557</b>	15 520
Entretien et réparation	98 622	<b>1 943</b>	-
Information	3 698	<b>4 172</b>	6 846
Autre		<b>286</b>	771
<b>Total des charges</b>	2 250 169	<b>1 765 885</b>	1 564 276
<b>Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement</b>	2 250 169	<b>1 765 885</b>	1 564 276
<b>Financement du gouvernement</b>			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		<b>1 913 163</b>	1 338 595
Variations des montants à recevoir du Trésor		<b>( 267 233)</b>	339 658
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)		<b>167 107</b>	228 847
<b>Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement</b>		<b>( 47 152)</b>	( 342 824)
<b>Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice</b>		<b>195 591</b>	( 147 233)
<b>Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice</b>		<b>242 743</b>	195 591

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Grefe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

### État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité) □

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)	2013	2012
<b>Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement</b>	<b>(47 152)</b>	<b>(342 824)</b>
<b>Variation due aux immobilisations corporelles</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	82 969	288 507
Amortissement des immobilisations corporelles	(72 557)	(15 520)
<b>Total de la variation due aux immobilisations corporelles</b>	<b>10 412</b>	<b>272 987</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle</b>	<b>(36 740)</b>	<b>(69 837)</b>
<b>Dette nette ministérielle – début de l'exercice</b>	<b>122 022</b>	<b>191 859</b>
<b>Dette nette ministérielle – fin de l'exercice</b>	<b>85 282</b>	<b>122 022</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Grefe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

### État des flux de trésorerie (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

2013

2012

#### Activités de fonctionnement

Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement 1 765 885 1 564 276

#### Éléments n'affectant pas l'encaisse :

Amortissement des immobilisations corporelles (note 7) (72 557) (15 520)

Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8) (167 107) (228 847)

#### Variations de l'état de la situation financière :

Augmentation (diminution) des charges payées d'avance (34 081) (7 397)

Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer 302 607 (333 745)

Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires 20 794 (12 141)

Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs 14 653 83 462

**Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement 1 830 194 1 050 088**

#### Activités d'investissement en immobilisations

Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7) 82 969 288 507

**Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations 82 969 288 507**

**Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada 1 913 163 1 338 595**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Greffé du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

## Notes aux états financiers (non audité)

Exercice terminé le 31 mars

### 1. Pouvoirs et objectifs

Le Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles est un organisme quasi-judiciaire indépendant constitué par la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*, dans le cadre du plan du gouvernement de renforcer la responsabilisation et d'accroître la confiance du public à l'égard de l'intégrité des fonctionnaires. La raison d'être du Tribunal est de protéger les fonctionnaires qui ont signalé un acte répréhensible contre d'éventuelles représailles. Son mandat consiste à instruire les plaintes de représailles transmises par le commissaire à l'intégrité du secteur public.

### 2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

#### (a) Autorisations parlementaires

Le Greffé est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au Greffé ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans les états financiers prospectifs intégrés au Rapport sur les plans et les priorités 2012-2013.

#### (b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le Greffé fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Greffé est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le Greffé sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

#### (c) Le montant à recevoir ou à verser au Trésor

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du Greffé et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le Greffé a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

#### (d) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

- ✓ Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- ✓ Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les installations et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

# Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

## Notes aux états financiers (non audité)

Exercice terminé le 31 mars

## 2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

### (e) Avantages sociaux futurs

- ✓ Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Greffe au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Greffe découlant du régime. La responsabilité du Greffe relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.
- ✓ Indemnités de départ : Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

### (g) Débiteurs

Les débiteurs enregistrés par le Greffe sont imputables à d'autres ministères du gouvernement et sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Le recouvrement est considéré comme certain donc aucune provision n'a été établie.

### (h) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 3 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le Greffe n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les oeuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

<b>Catégorie d'immobilisations</b>	<b>Période d'amortissement</b>
Matériel informatique	4 ans
Logiciels informatiques	3 ans
Mobiliers et matériel	10 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration.

### (i) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

# Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

## Notes aux états financiers (non audité)

Exercice terminé le 31 mars

### 3. Autorisations parlementaires

Le Greffe reçoit son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du Greffe diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

#### (a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées

(en dollars)	2013	2012
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	1 765 885	1 564 276
<i>Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :</i>		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(167 107)	(228 847)
Amortissement des immobilisations corporelles	(72 557)	(15 520)
Diminution des avantages sociaux futurs	14 652	83 462
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	20 794	(12 141)
Remboursement de charges des exercices antérieurs	974	169
Ajustement des crédateurs des exercices précédents (CAFE)	14 131	6 697
	(189 113)	(166 180)
<i>Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :</i>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	82 969	288 507
	82 969	288 507
<b>Autorisations de l'exercice en cours utilisées</b>	<b>1 659 741</b>	<b>1 686 603</b>

#### (b) Autorisations fournies et utilisées

(en dollars)	2013	2012
<b>Autorisations fournies :</b>		
Crédit 115 - Dépenses du programme	1 736 449	1 726 199
Montants législatifs	148 842	126 642
<b>Moins :</b>		
Crédit périmés	( 225 550)	( 166 238)
<b>Autorisations de l'exercice en cours utilisées</b>	<b>1 659 741</b>	<b>1 686 603</b>



# Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

## Notes aux états financiers (non audité)

Exercice terminé le 31 mars

### 4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer du Greffe.

(en dollars)	2013	2012
Crédoiteurs – autres ministères et organismes	16 325	236 841
Crédoiteurs - parties externes	49 108	133 054
Total des crédoiteurs	65 433	369 895
Charges à payer	11 460	9 605
<b>Total des crédoiteurs et des charges à payer</b>	<b>76 893</b>	<b>379 500</b>

### 5. Avantages sociaux futurs

#### (a) Prestations de retraite

Les employés du Greffe participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que le Greffe versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2012-2013, les charges s'élèvent à 106 273 \$ (91 008 \$ en 2011-2012), soit environ 1.7 fois (1.8 fois en 2011-2012) les cotisations des employés.

La responsabilité du Greffe relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

#### (b) Indemnités de départ

Le Greffe verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures. Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient :

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et les changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courus.

(en dollars)	2013	2012
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	85 362	168 824
Charge pour l'exercice	93 087	17 596
Prestations versées pendant l'exercice	( 107 740)	( 101 058)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	70 709	85 362

# Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

## Notes aux états financiers (non audité)

Exercice terminé le 31 mars

### 6. Débiteurs et avances aux employés

Le tableau ci-dessous donne le détail des débiteurs et avances aux employés :

(en dollars)	2013	2012
Débiteurs – autres ministères et organismes	50 104	84 185
Avances aux employés	300	300
<b>Débiteurs nets</b>	<b>50 404</b>	<b>84 485</b>

### 7. Immobilisations corporelles

Coût	Solde de clôture 2012/ Solde d'ouverture 2013	Acquisitions	Transferts, ajustements, aliénations et radiations	Solde de clôture 2013
(en dollars)				
Matériel informatique	12 120	20 524	-	32 644
Logiciels informatiques	9 000	-	-	9 000
Mobiliers et matériel	64 415	-	-	64 415
Améliorations locatives	251 567	62 445	-	314 012
	337 102	82 969	-	420 071

Amortissement cumulé	Solde de clôture 2012/ Solde d'ouverture 2013	Amortissement	Transferts, ajustements, aliénations et radiations	Solde de clôture 2013
(en dollars)				
Matériel informatique	5 318	3 596	-	8 914
Logiciels informatiques	2 250	3 000	-	5 250
Mobiliers et matériel	1 144	6 441	-	7 585
Améliorations locatives	10 777	59 520	-	70 297
	19 489	72 557	-	92 046

Valeur comptable nette	Solde de clôture 2012/ Solde d'ouverture 2013	Solde de clôture 2013
(en dollars)		
Matériel informatique	6 802	23 730
Logiciels informatiques	6 750	3 750
Mobiliers et matériel	63 271	56 830
Améliorations locatives	240 790	243 715
	317 613	328 025

# Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

## Notes aux états financiers (non audité)

Exercice terminé le 31 mars

### 8. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le Greffe est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Greffe conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. En outre, au cours de l'exercice, le Greffe a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

#### *a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères*

Au cours de l'exercice, le Greffe a reçu gratuitement des services de certains organismes de services communs relatifs aux installations et cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle :

(en dollars)	2013	2012
Installations	80 886	154 763
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	86 221	74 084
<b>Total</b>	<b>167 107</b>	<b>228 847</b>

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacités de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournit gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle du Greffe.

#### *(b) Autres transactions entre apparentés*

(en dollars)	2013	2012
Charges - autres ministères et organismes	410 723	303 981

Les charges inscrites à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrites à la section (a).